



PLAN LOCAL

ROPRETÉ

DE LA VILLE DE HERSTAL

Herstal
+ propre





INTRODUCTION

Le Plan Local de Propreté de Herstal est un document de référence, reprenant 31 actions concrètes et officiellement validé par le SPW. L'ambition majeure est de réduire de 30 % les principales nuisances (dépôts clandestins, canettes, mégots) à l'horizon 2029.

Le plan repose sur une structure équilibrée en 5 piliers pour transformer durablement l'image de la ville.

- **Pilier 1 : Communication et Sensibilisation** : L'ambition est de créer un "sentiment de ville propre" par un effort collectif et une communication percutante. Un logo et une mascotte propres au PLP ont été imaginés pour créer une identité visuelle forte. Des actions visuellement fortes comme "la scène de crime" sont prévues.
- **Pilier 2 : Infrastructure et Équipement** : les infrastructures étant le socle de la civilité urbaine, une modernisation est prévue : enfouissement des bulles à verre, remplacement des poubelles et création d'un second Recyparc.
- **Pilier 3 : Participation** : l'objectif est d'augmenter la participation citoyenne par une implication plus importante de différents groupements et via des innovations numériques comme la mise en place d'un logiciel de signalement par smartphone compatible avec le système de travail interne.
- **Pilier 4 : Gestion de du personnel** : le manque de personnel étant un frein, des recrutements sont prévus dans le PLP ainsi qu'un renfort de la Régie des quartiers.
- **Pilier 5 : Répression** : installation de nouvelles caméras et intensification de la répression vis-à-vis des auteurs d'incivilités identifiés.

Ce PLP constitue désormais le tableau de bord de la Ville pour une transformation pérenne de son cadre de vie.

Nouveaux arrivants sur Herstal

Conteneurs à puce

Guide de tri
Adoptez les gestes
Qui gagnent.

Visez
la bonne
poubelle
le bon déchet !



PILIER 1

Communication et Sensibilisation

13 actions



L'IDENTITÉ DU PLAN LOCAL DE PROPRETÉ

L'action "Promotion PLP" vise à faire connaître le Plan Local de Propreté et ses initiatives à l'ensemble des citoyens herstaliens. Elle s'inscrit dans le pilier de communication et sensibilisation pour améliorer durablement la propreté publique par un effort collectif. La stratégie repose sur une identité visuelle forte incluant un logo dédié et une mascotte sympathique nommée "Pépin le Propre". Des supports variés seront déployés : numériques (site, réseaux sociaux), papiers (affiches, brochures, flyers), roll-ups et des bâches promotionnelles.

Portée par le service Communication, cette phase de lancement est prévue entre janvier et mai 2026. Le budget est essentiellement interne, avec une enveloppe de 200 € allouée spécifiquement pour les supports réalisés en externe. L'efficacité sera évaluée selon le nombre de canaux d'information et la diversité des supports utilisés pour toucher le public.



STRATÉGIE SOCIALE POUR LA PROPRETÉ PUBLIQUE À HERSTAL

Cette action vise la sensibilisation des publics précarisés à la propreté publique. Elle cible les ménages à faible revenu ou ayant un bagage éducatif limité ainsi que les quartiers sensibles. L'objectif global est de réduire de 30 % les dépôts clandestins d'ici 2029. Les zones prioritaires incluent le bas de Herstal (Marexhe, Licourt) et les cités sociales. L'information porte spécifiquement sur le tri, les collectes et le système de taxes et quotas.

La mise en œuvre est programmée de mars 2027 à octobre 2029 via les services compétents. Des partenaires comme le CPAS et la Société Régionale du Logement apportent un appui technique. Un budget de 500 € est alloué pour des supports visuels simples, des vidéos et des animations. Le succès sera mesuré par le nombre de ménages informés et l'évolution des dépôts recensés. Cette mesure privilégie le contact direct pour remédier à la mauvaise compréhension des règles.



HERSTAL PROPRE : LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS CLANDESTINS ET LES DÉCHETS SAUVAGES

L'action vise à sensibiliser le public pour lutter contre les dépôts clandestins et les déchets sauvages. Elle mise sur des formats variés comme des vidéos humoristiques sur les réseaux sociaux. La Ville utilisera le hashtag #herstalpropre et diffusera des photos « avant/après » des opérations de nettoyage. Des stands d'information seront tenus lors d'événements pour expliquer notamment les quotas de conteneurs. Les nuisances ciblées incluent les canettes, les mégots, les bouteilles et les emballages alimentaires.

Le service Communication pilote le projet avec l'appui technique des services Environnement et Prévention. Le calendrier d'exécution s'étend du 20 janvier 2026 au 30 juin 2029. Un budget global de 3 200 € est alloué pour la création de flyers, bâches, affiches et animations. L'objectif final est de réduire de 30 % les dépôts clandestins à l'horizon 2029. L'efficacité sera mesurée par des recensements avant/après campagnes et les données de l'application Clic4WaPP.

ACTION 4

CONTRE LES DÉCHETS SAUVAGES : CANETTES ET BOUTEILLES SUR LES PARKINGS ET EN BORD DE ROUTE

Est ciblée ici la réduction des déchets sauvages de canettes et bouteilles dans les parkings et bords de route. L'objectif est une diminution de 30 % de ces déchets sauvages à l'horizon 2029. La stratégie repose sur des campagnes de communication via des panneaux, des bâches et des contacts directs. Des stands "Propreté" avec jeux et gadgets seront organisés lors d'événements locaux.

Le Service de l'Environnement pilote le projet avec l'appui de Be WaPP et du service Prévention. La mise en œuvre est prévue du 1^{er} mai 2027 au 30 octobre 2029 sur au moins 10 lieux ciblés. Un budget communal total de 3 500 € est alloué pour le matériel et les animations. L'efficacité des interventions sera mesurée précisément via l'application Clic4WaPP. Les actions visent à sensibiliser le public, notamment dans les zones les plus impactées. Cette mesure complète l'action spécifique aux écoles pour une couverture globale du territoire.

ACTION 6

SCÈNES DE CRIME : OPÉRATION CONTRE LES DÉPÔTS CLANDESTINS

L'action n°6, "Scènes de crime", vise à lutter contre les dépôts clandestins récurrents par une sensibilisation visuelle. Elle consiste à entourer des dépôts de rubalise spécifique en présence de la police et d'agents constatateurs. Des autocollants sont apposés sur les sacs et des photos sont diffusées sur les réseaux sociaux de la Ville. Des flyers informatifs sont distribués systématiquement dans les boîtes aux lettres des riverains immédiats. L'objectif majeur est de réduire de 30 % les dépôts clandestins dans les zones ciblées d'ici 2029. Cette action "choc" se concentre sur les centres-villes, les quartiers commerçants et les zones de dépôts récurrents.

Le service Environnement pilote le projet avec l'appui matériel de l'asbl Be WaPP et le soutien de la police. Le planning prévoit deux interventions annuelles programmées entre 2026 et 2029. Le succès est évalué en comparant le nombre de signalements un mois avant et un mois après l'opération. Cette mesure mise sur l'impact émotionnel de proximité pour responsabiliser les citoyens.

ACTION 7

VISITES DE QUARTIER

L'action "Visites de quartier", vise à améliorer la propreté publique sur l'ensemble du territoire de Herstal. Des patrouilles mixtes (Police, Environnement, Prévention) effectuent des tournées de sensibilisation chaque trimestre. Elles ciblent les trottoirs mal entretenus, les erreurs de tri, la végétation débordante et les dépôts clandestins. Les occupants concernés reçoivent un rappel direct des consignes ou un carton type dans leur boîte aux lettres. Un agent réalise une visite de contrôle 15 jours après pour vérifier le respect des injonctions. En cas d'absence de réaction positive des contrevenants, le service de Police procède à une verbalisation. L'objectif est de réduire de 30 % les déchets sauvages et les défauts de tri d'ici octobre 2029. La Ville espère sensibiliser au moins 40 ménages par visite grâce à cette approche de proximité. Un budget communal de 500 € est alloué pour les supports physiques comme les panneaux et cartons. Les interventions sont relayées sur les réseaux sociaux pour renforcer l'impact de la sensibilisation.

COMMUNICATION ET RÉPRESSION DES INCIVILITÉS ENVIRONNEMENTALES

L'action n°17 vise à communiquer sur les sanctions et amendes liées à la répression environnementale. L'objectif est de dissuader les incivilités en rendant publics les montants des peines infligées. Le service Communication diffusera les statistiques des PV de la police et des agents constatateurs. Les canaux utilisés sont les réseaux sociaux, le site web de la Ville et la gazette communale. Des supports physiques comme des flyers, affiches et bâches seront également produits.

Le planning d'exécution s'étend du 1^{er} janvier 2026 au 31 octobre 2029. Un budget de 400 € est prévu pour les frais d'impression, sur fonds communaux. La Ville espère une baisse de 3 % des dépôts clandestins après chaque campagne de sensibilisation. Cette mesure cherche à encourager les bons comportements par un effet de "matraquage" préventif. Le suivi s'effectuera via le nombre de publications et l'évolution des dépôts constatés.

ÉDUCATION À LA PROPRETÉ

Les actions dans les écoles visent à sensibiliser les élèves et parents à la propreté publique. L'action 19 cible spécifiquement la réduction de 30 % des canettes et bouteilles en plastique d'ici 2029. Le projet inclut des animations éducatives annuelles dans les écoles avec le CRIE de Liège et Intradel. Des actions de sensibilisation visuelle sont prévues aux abords et sorties des établissements. Un volet majeur concerne également l'optimisation du matériel de tri (poubelles crayons, cendriers de poche).

Le service Environnement pilote l'action en partenariat avec les directions d'écoles et Be WaPP. Le planning d'exécution s'étend du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029. Un budget communal de 10 000 € est spécifiquement alloué pour l'achat de mobilier de tri. L'efficacité est mesurée par le nombre d'animations et l'évolution des déchets via Clic4WaPP. Cette mesure allie éducation et amélioration des infrastructures pour les jeunes citoyens.

OBJECTIF ZÉRO MÉGOT

L'action n°20, "Le mégot à la poubelle", vise à sensibiliser les fumeurs pour assainir l'espace public. Elle cible prioritairement les quartiers commerçants, les parkings et les abords des écoles. Le projet prévoit la pose de panneaux et la distribution gratuite de cendriers de poche. Un contrôle est prévu pour vérifier l'évacuation des mégots par les établissements non-fumeurs. L'objectif majeur est une réduction de 30 % des mégots dans ces zones d'ici 2029.

La phase opérationnelle s'étendra du 1^{er} juin 2027 au 31 octobre 2029. Un budget communal de 350 € est affecté à l'achat de bâches et de supports visuels. Le service Environnement pilote l'action avec l'appui de Be WaPP et du service Prévention. Le succès sera évalué via le baromètre Clic4WaPP et le nombre de contacts directs. Cette mesure du Pilier 1 allie communication permanente et éducation citoyenne de proximité.

ACTION 22

SENSIBILISATION À L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES FILETS D'EAU

L'action n°22 rappelle aux occupants leur obligation d'entretenir leur trottoir et filet d'eau. Elle vise à réduire de 50 % les trottoirs mal entretenus (végétation, déchets) dans les zones cibles. Le service Environnement pilote des tournées de quartier organisées en deux phases chronologiques. La première phase sensibilise l'occupant par contact direct ou dépôt d'un carton d'avertissement. Une vérification systématique est effectuée dix jours après ce premier passage de sensibilisation. Si l'entretien n'est toujours pas réalisé, le service de police intervient pour dresser un PV.

Le planning prévoit des opérations récurrentes entre janvier 2027 et octobre 2029. Un budget de 300 € finance les supports physiques comme les affiches et les cartons types. La communication s'appuie aussi sur la gazette communale et les réseaux sociaux de la Ville. Cette initiative responsabilise les habitants pour améliorer l'aspect de leur quartier.

ACTION 24

COMMERCE : VERS UN HORIZON SANS MÉGOT

L'action n°24 cible les commerces "non-fumeurs" (Horeca, night shops) pour lutter contre la pollution par les mégots. Elle rappelle aux exploitants l'obligation d'entretenir leur devanture quotidiennement et de fournir des cendriers à la clientèle.

Le Service de Prévention pilote ce projet, appuyé par les services Commerce et Environnement. La stratégie repose sur deux étapes : une phase de sensibilisation/contrôle, puis une phase de répression. Des flyers et des cendriers de poche seront distribués lors de contacts directs ou par courrier. Les contrôles vérifieront la propreté du trottoir et la présence effective de cendriers durant les heures d'ouverture. En cas de non-respect persistant du règlement, les dossiers seront transmis à la police pour verbalisation. L'objectif final est de réduire de 30 % la présence de mégots devant ces établissements d'ici 2029.

Le planning d'exécution s'étend de janvier 2027 à octobre 2029 avec un budget communal de 350 €. Cette mesure complète les actions "le mégot à la poubelle" et la "voting box".

ACTION 26

POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS DEVANT LES COMMERCE

L'action n°26 cible la réduction des emballages alimentaires et papiers devant les commerces. Elle s'inscrit avec un objectif de réduction de 30 % de ces déchets d'ici 2029. Le service Environnement pilote le projet avec l'appui technique des services Prévention et Commerce. La stratégie repose sur la distribution de flyers et le rappel de l'obligation d'entretien des trottoirs. Les commerces de denrées alimentaires doivent impérativement installer une poubelle durant leurs heures d'ouverture.

Le déploiement est programmé du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2029 dans les zones commerçantes. Un budget communal de 900 € est alloué pour la création d'affiches, de flyers et de nouveaux outils. L'efficacité sera

mesurée via le baromètre Clic4WaPP avant et après les phases de sensibilisation. En cas de non-respect après un dernier avertissement, des procès-verbaux (PV) seront dressés. La Ville ambitionne de sensibiliser au moins 50 % des commerces ciblés pour assurer la propreté des abords.

Action 30

LUTTE CONTRE LE GAVAGE DES POUBELLES URBAINES

L'action n°30 vise à lutter contre le gavage des poubelles publiques par les déchets ménagers. Le projet se concentre sur les centres-villes, les quartiers commerçants et les abords des écoles. L'objectif majeur est de diminuer de 10 % cette nuisance d'ici 2029. Des stickers ludiques seront créés et apposés directement sur les corbeilles publiques. La campagne sera renouvelée annuellement via les réseaux sociaux, le site web et la gazette communale.

Le service Communication pilote l'action avec l'appui technique du service Environnement. Un budget communal de 700 € est prévu pour les supports physiques comme les bâches et affiches. L'asbl Be WaPP intervient comme partenaire pour l'apport matériel et technique. Cette mesure de sensibilisation est coordonnée avec l'optimisation du parc de poubelles et la surveillance vidéo.



Ville

erstal

Be
WaPP

Environnement - N°127

Glutton[®] H₂O
Perfect[®] 2⁺

Be
WaPP

Environnement - N°126

Glutton[®] H₂O
Perfect[®] 2⁺

Glutton[®]
FOR CITIES

electric



ville d'
Hers

PILIER 2

Infrastructure et Équipement

3 actions

UN SECOND RECYPARC POUR LES HERSTALIENS

L'action n°9 prévoit la création d'un second recyparc à Coronmeuse. Ce projet vise à réduire de 5 % les dépôts clandestins d'encombrants et de gravats. Il répond à la saturation du site actuel, identifiée comme un frein majeur au civisme. Le planning d'exécution s'étend du 1^{er} janvier 2026 au 30 octobre 2029.

La Ville communiquera via la gazette communale, les réseaux sociaux et une enquête publique. L'efficacité sera évaluée par le nombre de visites et le suivi des dépôts sauvages. Cette infrastructure facilitera le tri pour tout public en offrant un point d'apport de proximité. L'action inclut l'achat du terrain, l'obtention du permis unique et la réalisation des travaux. Ce second recyparc constitue un levier majeur pour encourager la population du centre-ville à fréquenter les recyparcs.

ACTION 12

MODERNISATION ET SÉCURISATION DES SITES D'APPORTS VOLONTAIRES

L'action n°12 vise à optimiser les points d'apport volontaire pour lutter contre les dépôts clandestins. Le projet prévoit l'enfouissement de deux sites de bulles à verre par an avec Intradel. Les bulles à textiles seront regroupées dans des zones sécurisées en collaboration avec l'asbl Terre. L'installation de caméras sur les sites critiques renforcera la dissuasion et la répression. L'objectif est de réduire de 30 % les nuisances autour de ces points de collecte d'ici 2029. Le budget global pour la période 2026-2029 s'élève à 240 000 € sur fonds communaux.

La mise en œuvre opérationnelle est programmée d'octobre 2025 à octobre 2029. Le service Environnement assure le portage de l'action et le suivi technique des chantiers. La communication inclura des affichages "stop dépôts" et des signalements de vidéosurveillance. Cette action allie modernisation d'infrastructure et surveillance pour une propreté durable.

ACTION 15

OPTIMISATION DES POUBELLES PUBLIQUES

L'action n°15 vise à optimiser le parc de poubelles publiques sur tout le territoire de Herstal. L'objectif est de limiter le gavage et les dépôts clandestins en déplaçant ou supprimant les sites mal utilisés. La Ville utilise le logiciel Be WaPP pour évaluer l'utilité de chaque poubelle selon des constats de quartier. Le processus inclut la pose d'autocollants d'avertissement avant tout retrait définitif d'une infrastructure. Un rythme de 20 poubelles optimisées par mois est prévu entre juin 2026 et octobre 2029. Un budget communal de 40 000 € est alloué pour le remplacement du matériel ou de nouveaux emplacements.

Le service Environnement pilote l'action avec l'appui technique du service Exécution propreté. L'ambition est de réduire de 20 % le nombre de poubelles débordantes ou entourées de déchets d'ici 2027. La communication inclut des messages "stop gavage" et des bilans annuels dans la gazette communale. Cette action du Pilier 2 rationalise l'équipement pour améliorer la propreté des quartiers résidentiels.





PILIER 3

Participation

6 actions



MON QUARTIER PLUS PROPRE

L'action n°8, "Mon quartier plus propre", mobilise les citoyens pour améliorer la propreté locale. Elle cible spécifiquement les habitants vivant près des maisons intergénérationnelles (MI). Le projet combine ramassage de déchets (mégots, canettes) et sensibilisation conviviale au tri.

Le service du Plan de Cohésion sociale pilote l'action avec les services Environnement et Prévention. L'objectif est de réunir 10 habitants par quartier pour former des groupes d'action. La Ville ambitionne de collecter au moins trois sacs de déchets par groupe lors des nettoyages. Les opérations se dérouleront annuellement entre le 1^{er} mars 2027 et le 30 septembre 2029. Un budget communal est prévu pour le catering et les ressources humaines nécessaires. La communication repose sur les réseaux sociaux, les affiches et les comités de participation. Cette initiative du Pilier 3 vise à pérenniser l'engagement citoyen via des relais de quartier.



OPTIMISATION DE LA GESTION URBAINE PAR LE SIGNALEMENT NUMÉRIQUE

L'action n°10 vise à instaurer un outil de signalement numérique via smartphone (Townstreet) pour la propreté et la voirie. Compatible avec le logiciel de gestion Attal, elle permet de générer directement des bons de travail pour le service Travaux. L'objectif principal est de réduire de 30 % le temps de traitement des signalements de nuisances (dépôts clandestins, etc.) et de faciliter le signalement par le public ou le personnel. Ce système offre une précision accrue (géolocalisation) par rapport aux e-mails ou appels téléphoniques.

Le déploiement technique, soutenu par le partenaire Imio, est programmé entre mai et décembre 2027. Un budget communal de 24 000 € est affecté à sa mise en œuvre, incluant l'activation et les frais annuels. L'action prévoit la formation d'agents référents et la création d'un groupe d'utilisateurs "pilotes". Une campagne de promotion sera menée via la gazette communale, les réseaux sociaux et des sessions d'information. À terme, l'outil doit capter 30 % des signalements totaux pour soulager le service Environnement. Cette automatisation libérera du temps administratif au profit d'actions concrètes sur le terrain.



SYNERGIE CITOYENNE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'action n°11, "Collaboration Comités pour la propreté", renforce la participation citoyenne. Elle mobilise le Plan de Cohésion Sociale, le CCCA (Aînés), la Maison de Jeunes, le CCE (Enfants) et le CCJ (Jeunes). L'objectif est d'organiser des nettoyages collectifs ou des actions de sensibilisation avec ces groupes relais.

Le service Environnement coordonne des réunions avec l'échevin de la propreté et les services techniques. La mise en œuvre est prévue du 1^{er} mars 2027 au 31 octobre 2029, avec un renouvellement annuel. Un budget communal de 2 500 € est alloué, principalement pour le catering lors des événements. La Ville ambitionne de récolter en moyenne 4 sacs de déchets par comité participant pour maintenir la motivation. Le suivi s'effectue via le nombre de sacs récoltés et la fréquence des contacts établis avec les comités. Le but final est de transformer ces participants en "Ambassadeurs de la Propreté" pérennes. La visibilité est assurée par des invitations officielles et des partages de photos sur les réseaux sociaux.

ACTION 21

VOTING BOX

L'action n°21, "Voting Box", consiste à installer des cendriers ludiques lors d'événements communaux. Cet outil permet de collecter les mégots tout en sondant les fumeurs sur des sujets d'actualité. L'objectif est de réduire de 30 % les mégots au sol dans les zones cibles d'ici 2029. Cette initiative de participation citoyenne vise à sensibiliser le public de façon amusante.

Le service Environnement pilote le projet avec l'appui technique de Be WaPP et de la Communication. La mise en œuvre est prévue du 1^{er} avril 2027 au 31 octobre 2029, à raison de deux fois par an. Un budget de 500 € est réservé pour l'achat éventuel d'une urne si le prêt n'est plus possible. Les résultats des votes seront diffusés sur les réseaux sociaux pour maintenir l'engagement citoyen. L'efficacité sera mesurée par le nombre d'utilisations et le baromètre de propreté Clic4WaPP. Cette action complète la stratégie globale de lutte contre la pollution par les mégots à Herstal.

ACTION 23

ÉCLAT URBAIN

L'action n°23, "Nettoyage par la Régie des quartiers" est une des pistes pour renforcer l'action de nettoyage sur le terrain. Elle instaure une collaboration entre les services communaux (Travaux et Plantations) et la Régie des Quartiers de Herstal. L'activité consiste au nettoyage des espaces publics et verts pour éliminer canettes, bouteilles et dépôts clandestins et débroussailler certains espaces verts ou sentiers. Ce projet soutient l'insertion professionnelle via l'encadrement de dix stagiaires et un accompagnateur.

L'objectif est d'améliorer de 30 % le score de propreté Clic4WaPP dans les zones ciblées. La mise en œuvre est programmée d'avril 2026 à octobre 2029 sur l'ensemble du territoire. Un budget de 4 000 € par an est prévu pour financer ces interventions hebdomadaires (50 € par demi-journée). La Ville assure l'évacuation des déchets collectés et l'entretien des sites au moins deux fois par an. Des panneaux sur site valoriseront l'action de la Régie des Quartiers auprès des habitants. Cette synergie permet d'entretenir des lieux dont le nettoyage est actuellement jugé insuffisant.

ACTION 25

SYNERGIE AVEC LES AMBASSADEURS DE LA PROPRETÉ

L'action n°25 vise à renforcer la coordination entre la Ville et les Ambassadeurs de la Propreté. Elle s'inscrit dans le Pilier 3 (Participation) pour dynamiser l'engagement citoyen sur tout le territoire. La stratégie repose sur la création d'un groupe WhatsApp dédié et l'organisation de réunions régulières. Le programme prévoit au moins deux réunions et deux opérations de nettoyage collectives par an. L'objectif est de réduire de 30 % les déchets sauvages (canettes, bouteilles) d'ici 2029.

Le service Environnement pilote l'action avec l'appui technique de l'asbl Be WaPP. Le planning d'exécution s'étend du 15 janvier 2026 au 31 octobre 2029. Ces échanges permettent de remonter les problèmes de terrain et de valoriser le travail accompli. Le succès est évalué via le nombre de participants et le baromètre de propreté Clic4WaPP. Cette synergie vise à maintenir une motivation élevée et à accroître l'efficacité du nettoyage.

PILIER 4

Gestion de l'espace

2 actions

PLANIFICATION DE LA PROPRETÉ URBAINE

L'action n°27 vise à optimiser le nettoyage des espaces publics (parkings, places, parcs) gérés par la Ville. Elle s'inscrit dans le Pilier 4 (Gestion de l'espace) et cible prioritairement les canettes et bouteilles abandonnées.

Le Service Exécution des travaux pilote le projet, avec l'appui des services Plantations et Environnement. La stratégie repose sur la création d'un cadastre des lieux pour définir des fréquences d'entretien idéales. L'objectif de moyen est de garantir le nettoyage de chaque site public au moins deux fois par an. La Ville ambitionne ainsi de réduire de 30 % les déchets sauvages dans ces zones d'ici 2029.

Le planning théorique sera élaboré en 2027 et fera l'objet d'une actualisation annuelle systématique. L'efficacité sera mesurée via le baromètre Clic4WaPP et le suivi des heures consacrées à l'entretien. Cette planification vise une efficacité accrue des équipes face à l'engorgement rapide par les incivilités.



BAROMÈTRE NUMÉRIQUE DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE COMMUNALE

L'action n°28 consiste à réaliser des mesures trimestrielles via l'application Clic4WaPP. L'objectif est d'évaluer l'état de propreté sur 13 tronçons sélectionnés du territoire. Ces relevés servent de baromètre pour mesurer l'impact concret des autres actions du PLP. Ils ciblent diverses nuisances comme les mégots, canettes, emballages et dépôts clandestins.

Le service communal de Prévention pilote le projet avec l'appui technique de Be WaPP. Le planning d'exécution s'étend du 1^{er} mars 2026 au 31 octobre 2029. Quatre sessions de mesures sont prévues chaque année, mobilisant les ressources communales. Les données collectées permettent d'affiner la stratégie de propreté selon les types de lieux. Les résultats sont communiqués annuellement au Collège communal et aux responsables. Cette initiative du Pilier 4 mise sur le numérique pour optimiser la gestion de l'espace public.



Police



PILIER 5

Répression

4 actions

ACTION 16

SURVEILLANCE URBAINE

L'action n°16 prévoit l'extension de la surveillance vidéo pour lutter contre les dépôts clandestins. Elle déploie des caméras mobiles discrètes, des caméras fixes temporaires et des dispositifs "leurres". Les zones ciblées sont le centre-ville et les points d'apport volontaire (bulles à verre et textiles). L'objectif est de réduire de 30 % les incivilités aux endroits sous surveillance d'ici 2029.

Le service Environnement pilote l'action avec la Police pour assurer les sanctions administratives. Le planning s'étend de mars 2026 à octobre 2029, avec un budget communal de 20 000 €. L'acquisition porte spécifiquement sur 23 nouvelles caméras fixes temporaires et 23 boîtiers. La communication via les réseaux sociaux mettra en avant la poursuite effective des auteurs. Cette mesure du Pilier 5 pallie le blocage budgétaire régional concernant l'extension de la fibre.

ACTION 18

RENFORCEMENT DES PRESTATIONS CITOYENNES

L'action n°18 propose la prestation citoyenne comme alternative éducative et réparatrice aux amendes administratives. Elle cible prioritairement les auteurs de dépôts clandestins, notamment au sein des ménages insolvable. L'objectif majeur est de réduire de 90 % la récidive chez les contrevenants ayant réalisé ce travail d'intérêt général.

Le service de Prévention (PSSP) pilote l'action en coordonnant les entretiens d'évaluation et le suivi des prestataires. Le contrevenant effectue sa mission au sein des services voirie, plantations ou de la Régie des quartiers. Une convention formelle définit les modalités, les droits et les obligations de chaque partie durant la prestation. Le planning d'exécution s'étend du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029 de manière pérenne. La Ville ambitionne de prendre en charge 90 % des prestations décidées par le fonctionnaire sanctionnateur. Cette mesure vise à favoriser la prise de conscience plutôt que la simple sanction financière. La communication sur cette mesure sera intégrée aux campagnes d'affichage et aux réseaux sociaux de la Ville.

ACTION 29

MARATHON DÉCHETS SAUVAGES

L'action n°29, "Marathon déchets sauvages", est une action de répression importante pour les petites incivilités. Elle consiste en des tournées de police visant à sanctionner les incivilités liées aux petits déchets. Les cibles sont les mégots, les canettes, les crottes de chiens et le manque d'entretien des trottoirs. L'activité se concentre sur les centres-villes, les quartiers commerçants et les parkings. L'objectif est de réduire de 5 % ces quatre nuisances spécifiques sur les tronçons visés. Des agents de police verbaliseront les contrevenants pris en flagrant délit lors de ces opérations.

La mise en œuvre est programmée du 1^{er} avril 2026 au 31 octobre 2029. Les résultats seront publiés sur les réseaux sociaux pour renforcer l'effet dissuasif de la sanction. Cette mesure vise les comportements réfractaires aux simples campagnes de sensibilisation. Le suivi s'effectuera via le nombre de PV dressés et les mesures de propreté Clic4WaPP.

SURVEILLANCE : LUTTE CONTRE LE GAVAGE DES POUBELLES PUBLIQUES

L'action n°31 instaure une surveillance vidéo des poubelles publiques victimes de "gavage". Elle cible les centres-villes et quartiers commerçants. L'objectif est de réduire de 20 % l'usage des corbeilles pour les déchets ménagers d'ici 2029.

Le service Environnement pilote le projet avec l'appui technique de la Police et de Be WaPP. Le dispositif repose sur le placement de caméras fixes temporaires après recensement des sites. L'analyse des images permettra d'identifier les contrevenants et d'appliquer des sanctions administratives. Cette mesure vient en appui aux campagnes de sensibilisation et d'optimisation du parc de poubelles. La phase opérationnelle est prévue du 1^{er} janvier 2027 au 30 octobre 2029. La communication des statistiques de verbalisation visera à maximiser l'effet dissuasif du dispositif.



Actions de bonne gouvernance 2 actions

OPTIMISATION DU PERSONNEL POUR UNE VILLE PROPRE

L'action n°13 vise à optimiser la gestion du personnel pour renforcer la propreté publique. Elle prévoit le remplacement plus rapide des agents et la lutte contre l'absentéisme. Un levier clé est l'engagement accru de travailleurs en "Article 60" via le CPAS. L'objectif est de remplacer au moins un agent sur deux (départ ou maladie longue). La Ville ambitionne de nettoyer l'ensemble des voiries au moins deux fois par an. Elle vise une réduction de 50 % des plaintes citoyennes liées au défaut d'entretien. Le succès repose sur l'adéquation entre missions de terrain et ressources humaines. La mise en œuvre est prévue du 1^{er} janvier 2026 au 30 octobre 2029. Le résultat attendu est une amélioration de 10 % du score de propreté Clic4WaPP. Cette action de bonne gouvernance est pilotée par la Direction Générale et les RH.

SYNERGIE COMMUNALE POUR LA PROPRETÉ ET LA GOUVERNANCE URBAINE

L'action n°14 vise à optimiser la coordination entre les services communaux et la police pour la propreté publique. Elle relève du pilier "bonne gouvernance" et mise sur une organisation interne transversale. Le porteur du projet est le service Environnement, avec l'appui technique des Travaux et de la Police. La stratégie repose sur une réunion mensuelle interservice pour harmoniser les interventions de terrain. Des groupes spécifiques se réunissent tous les deux mois pour la sensibilisation et la répression. L'ambition est de réduire les dépôts clandestins de 30 % à l'horizon 2029. Un jalon intermédiaire prévoit une diminution de 5 % de ces dépôts dès 2027. Le planning d'exécution s'étend du 15 janvier 2026 au 30 octobre 2029. Cette synergie renforce la poursuite des auteurs et la motivation des acteurs communaux. L'indicateur de réussite est le nombre de réunions thématiques organisées chaque année.





Actions transversales

1 action

OPÉRATIONS COUP D'ÉCLAT URBAIN

L'action n°5, "Actions coup d'éclat", combine nettoyage, éducation et répression dans des périmètres ciblés. Elle vise les centres-villes, quartiers commerçants et parkings pour éliminer dépôts et déchets sauvages. Le service Environnement pilote l'opération avec l'appui de la Police, de la Prévention et des Travaux. Le planning prévoit quatre interventions annuelles entre mars 2026 et octobre 2029. L'activité inclut le nettoyage, l'entretien de la végétation et la fouille de sacs pour identifier les contrevenants. Une semaine avant, les riverains reçoivent un flyer rappelant les consignes et annonçant l'opération. L'objectif est d'augmenter visiblement la propreté locale et de sensibiliser 10 % des occupants. Un budget de 2 000 € est alloué à la production des flyers et des cartons d'avertissement. L'efficacité est mesurée par des relevés Clic4WaPP et le suivi des PV dressés avant et après action. Cette approche transversale mise sur le contact direct pour encourager le respect durable des règles.





Avec son plan local de propreté,
Herstal se met sur son 31 !

